

Conditions générales de vente l'ASSOCIATION PROMOTRANS

L'Association Promotrans se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.promotrans.fr

1. PRÉSENTATION

L'Association Promotrans est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 12, rue Cabanis 75014 PARIS (France) immatriculé au RCS de Paris 775 680 135 développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, des formations ouvertes et à distance en mode E-learning ainsi que des formations blended associant à la fois le présentiel et le e-learning.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de formation de L'Association Promotrans relatives à des commandes passées auprès de ses centres par tout client professionnel ou non (ci-après "le Client").

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Association Promotrans, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'Association Promotrans ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par lui ou par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'Association Promotrans, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

3. Les prestations de formation

3.1 FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Elles s'adressent aux salariés des entreprises, aux particuliers et aux demandeurs d'emploi

3.1 Les formations

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations disponibles au catalogue de L'Association Promotrans et réalisées dans les locaux d'un de ses centres ou des locaux mis à disposition ou faisant l'objet de location.

3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer au plus tard à la fin de la formation, à l'ordre de l'entité qui réalise la formation.

Lorsque les prix sont indiqués hors taxes, ils doivent être majorés du taux de TVA en vigueur. Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

3.1.3 Remplacement d'un participant

L'Association Promotrans offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation.

Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 60 € au profit de l'entité de L'Association Promotrans qui réalise la formation.

3.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, L'Association Promotrans se réserve la possibilité de différer le début de la formation au plus tard quatre semaines après la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra-entreprise

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par le centre sollicité de l'Association Promotrans . Sauf disposition contraire, un acompte minimum de 20 % du coût total de la formation sera versé par le Client.

Le cas échéant, le prix est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après

3.2. ÉTUDE ET CONSEIL OPÉRATIONNEL

Toute prestation d'élaboration de programme spécifique fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par le centre sollicité de l'Association Promotrans . En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20 % du coût total de la prestation sera versé par le Client. Le cas échéant, le prix de la prestation est révisable à la date anniversaire du contrat par application de la formule de révision visée au 7.2.3 ci-après.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans le coût pédagogique. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 10 %.

3.3. FORMATIONS A DISTANCE (e-learning)

3.3.1 Descriptif

Le e-learning consiste en la dispensation de formations ouvertes et à distance par l'utilisation de modules de formation dans un espace électronique sécurisé. Dans le cadre du e-learning, L'Association Promotrans consent au Client :

- l'ouverture par clés d'accès au service de la plateforme LMS de l'Association Promotrans , au profit de l'utilisateur final (l'Utilisateur), défini comme toute personne physique titulaire d'un compte d'ouverture de session utilisateur lui permettant d'accéder au(x) module(s) pendant une période déterminée ou pendant la durée de la formation ;
- le droit d'accéder au(x) module(s) objet de la sélection opérée par le Client ;
- la faculté pour le Client d'obtenir une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'Utilisateur ;
- la mise à disposition au profit du Client d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation.

3.3.2 Test préalable et prérequis techniques

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature du bon de commande entre l'Association PROMOTRANS et le client ou son représentant. Il appartient au client de s'assurer préalablement de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme LMS de L'Association Promotrans ; il ne pourra pas se prévaloir, ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

3.3.3 Accès au(x) module(s)

À réception de la convention signée, L'Association Promotrans transmet à l'adresse électronique de l'Utilisateur un identifiant ("Login") et un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection du Client.

Sauf dispositions contraires, une facture est établie et adressée au Client dès la création par L'Association Promotrans des codes d'accès permettant l'accès au(x) module(s).

3.3.4 Durée de l'accès au(x) module(s)

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par L'Association Promotrans, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme LMS de L'Association Promotrans sont concédés pour :

- une durée déterminée dans la convention, à compter de l'ouverture des clés d'accès au service de la plateforme LMS de L'Association Promotrans ;
- un nombre défini d'Utilisateurs ;
- la version disponible du ou des module(s) e-learning de L'Association Promotrans à la date d'acceptation de la commande.

3.3.5 Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par L'Association Promotrans visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul Client signataire de la convention de formation.

3.3.6 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive du Client. À ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de L'Association Promotrans du respect de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le Client informera sans délai L'Association Promotrans de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatée des clés d'accès, L'Association Promotrans se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

3.3.7 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

Sauf conditions particulières expresses, chaque module de formation est disponible en français et dans une autre langue selon les exigences du référentiel ou du programme de formation. L'Association Promotrans se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposés sur sa plateforme LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

L'Association Promotrans pourra fournir, à la demande du Client, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

3.3.8 Garanties de l'Association Promotrans

L'Association Promotrans s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou à la maintenance du système.

Le Client s'engage à informer L'Association Promotrans dans un délai de 24 heures jour ouvré à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

L'Association Promotrans fera les efforts nécessaires pour que la plateforme LMS fonctionne de manière fiable et continue. Toutefois, le Client reconnaît qu'à l'impossible nul n'est tenu et qu'en garantissant le bon fonctionnement du réseau, des pannes internet peuvent intervenir. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par L'Association Promotrans liée à une intervention de maintenance corrective, il mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 24 heures ouvrées. Passé ce délai, L'Association Promotrans prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

En cas de maintenance évolutive de sa plateforme LMS, L'Association Promotrans pourra également interrompre temporairement l'accès. Il s'efforcera alors de limiter le temps d'interruption du service et en avertira préalablement le Client.

Ce dernier s'engage à ne pas réclamer d'indemnités ni de dommages et intérêts à l'Association PROMOTRANS qui prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

3.3.9 Non-conformité ou anomalies constatées par le Client sur les module(s)

Par "non-conformité" on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le Client.

Par "anomalie" on entend toute panne, incident, blocage, dégradation des performances, non-respect des fonctionnalités, empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des module(s).

L'Association Promotrans ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 5 (cinq) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule L'Association Promotrans peut intervenir sur le(s) module(s). Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- Les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de L'association Promotrans.
- Les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par l'Association Promotrans.
- Les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

3.3.10 Assistance téléphonique

L'Association Promotrans met à la disposition de l'interlocuteur contractuellement désigné par le Client, une assistance téléphonique joignable les jours ouvrés.

3.3.11 Cookies

Le Client (ou utilisateur) sera informé qu'un cookie permettant à L'Association Promotrans de l'identifier et servant à enregistrer des informations indispensables à sa navigation sur la plateforme LMS peut s'installer automatiquement sur son logiciel de navigation. Le cookie installé ne contient que l'identifiant de l'Utilisateur et ne permet pas aux sites tiers d'identifier celui-ci.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu de sa signature. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie ou période de formation peut être fournie sur demande.

4.2 Règlement par un organisme de financement

En cas de règlement par un organisme de financement dont dépend le Client, il lui appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de

l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à l'Association Promotrans . En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par L'Association Promotrans au Client. Si l'accord de prise en charge de l'organisme de financement ne parvient pas le premier jour de la formation, L'Association Promotrans facturera la totalité des frais de formation au Client.

4.3 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre L'Association Promotrans et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session: aucune indemnité
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 70 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

5. Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par L'Association Promotrans sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par L'Association Promotrans d'un bon de commande signé par le Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande ou du devis.

La signature du bon de commande ou du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par L'Association Promotrans à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

6. Conditions financières, règlements et modalités de paiement

6.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les éventuels taxes, ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.

En dehors du coût pédagogique de la prestation, les éventuels frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur, véhicule, engin de manutention, Matériel de simulation d'incendie, ...) sont facturés en sus.

6.2 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le règlement doit s'effectuer au plus tard à la fin de la formation ou de l'intervention au comptant, sauf dispositions contraires prévues par la convention ;
- le paiement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal, ou en espèces dans les limites de la réglementation ;
- aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, L'Association Promotrans pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) e-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. L'Association Promotrans aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus l'Association Promotrans. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 60€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

6.3 Révision de prix

Le cas échéant, la proposition financière acceptée par le Client sera révisée à chaque date anniversaire de la convention de formation par application automatique de la formule de révision de prix suivante :

$$P1=PO (S1)$$

SO

Où P1 = prix révisé en EUR HT

PO = prix initial en EUR HT

S1 = indice Syntec à la date de renouvellement du contrat

SO = indice Syntec à la date de signature du contrat où à la date anniversaire du contrat pour les périodes postérieures.

7. Limitations de responsabilité de l'Association Promotrans

Dans le cadre de ses prestations de formation, Promotrans est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients.

La responsabilité de L'Association Promotrans ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel dont il n'a pas la charge. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de L'Association Promotrans est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client.

La responsabilité de L'Association Promotrans est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de L'Association Promotrans ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

8 Force majeure

L'Association Promotrans ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'Association Promotrans , les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Association Promotrans .

9 Propriété intellectuelle

L'Association Promotrans est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par L'Association Promotrans pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'Association Promotrans . À ce

titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée.

10 Confidentialité et communication

Les parties s'engagent à garder confidentiels toutes les informations et documents concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la convention, ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à sa conclusion.

Le Client accepte d'être cité par L'Association Promotrans comme client de ses offres de services, aux frais de L'Association Promotrans qui peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références.

11 Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné notamment à gérer la relation commerciale dans le cadre de la fourniture de tous produits, et prestations de services, la prospection et l'élaboration de statistiques sur la base des données d'usage des Services et pour d'autres finalités complémentaires conformément à la Politique de confidentialité – données personnelles <https://www.Promotrans.fr/politique-confidentialite>. Les types d'informations recueillies sont : les coordonnées personnelles, les informations d'identification du compte, les données bancaires, tout commentaire ou information soumis et les coordonnées professionnelles. Les destinataires des données sont le personnel habilité du service marketing, du service commercial, des services chargés de traiter la relation client et la prospection, des services administratifs, des services logistiques et informatiques ainsi que leurs responsables hiérarchiques ; le personnel habilité des services chargés du contrôle au sein de Promotrans SAS, le Client, nos partenaires, et nos éventuels sous-traitants dans le respect de la réglementation française et conformément à la Politique de confidentialité. Les données sont conservées pendant le délai strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités susvisées conformément à la Politique de Confidentialité – données personnelles. Promotrans fournira les Analyses au Client, à la condition impérative que ce dernier ne les utilise en aucun cas à des fins autres que le soutien des processus décisionnels internes, le contrôle de l'utilisation des documents et des Services en ligne, les activités que le Client mène avec Promotrans en matière d'adoption de produits, ainsi que l'évaluation des niveaux d'utilisation et que les données des Analyses ne soient pas communiquées à des tiers sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de Promotrans. Le Client assume la responsabilité exclusive de la transmission et de l'obtention de tous consentements et autorisations nécessaires de la part des utilisateurs au regard de toutes les utilisations des Analyses et de l'accès aux Services fournis par Promotrans.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, toute personne dispose des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) de portabilité des données et (vi) d'opposition au traitement en s'adressant via le portail Centre de Confidentialité (<https://www.Pomotrans.fr/centreconfidentialite/>), au DPO dpo@promotrans.fr ou bien à l'adresse suivante contact@promotrans.fr, sous réserve le cas échéant de la justification de l'identité de la personne.

12. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et L'Association Promotrans à l'occasion de l'exécution de la convention de formation, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Paris.